

Accord Pelagos
relatif à la création en Méditerranée
d'un Sanctuaire pour les mammifères marins

Réunion extraordinaire des Parties
Visioconférence, 23 juin 2021



Accordo Pelagos
relativo alla creazione nel Mediterraneo
di un Santuario per i mammiferi marini

Riunione straordinaria delle Parti
Videoconferenza, 23 giugno 2021

Pelagos_COP_Extraordinaire_2021_SR
Français / Italien
Distribution : 07/07/2021

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
EXTRAORDINAIRE DES PARTIES DE
L'ACCORD PELAGOS
- 23 juin 2021 -

SOMMAIRE

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR – OUVERTURE DE LA REUNION, PRESENTATION DES PARTICIPANTS ET INFORMATIONS PRATIQUES.....	3
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR – EXAMEN ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR – PRESENTATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE « INITIATIVE PELAGOS » ET DISCUSSION Y RELATIVE	3
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR – CLOTURE DE LA REUNION.....	5

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Liste des participants	6
Annexe 2 – Ordre du jour.....	7
Annexe 3 - Relevé de décisions.....	8

Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la réunion, présentation des participants et informations pratiques

1. Monsieur Cyril Gomez, Président de la Réunion des Parties, souhaite la bienvenue et accueille les participants à la réunion, qu'il déclare le mercredi vingt-trois juin deux-mille-vingt-et-un ouverte à dix heures, en visioconférence. Il invite les participants à se présenter. La liste des participants est reportée en [annexe 1](#) du présent compte-rendu.
2. Madame Costanza Favilli, Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos, souhaite elle aussi la bienvenue aux participants.
3. Monsieur Maxime Trapani, Adjoint au Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos, souhaite la bienvenue aux participants et présente les informations pratiques et techniques concernant le déroulement la réunion (document Pelagos_COP_Extraordinaire_2021_Inf01).

Point 2 de l'ordre du jour – Examen et adoption de l'ordre du jour

4. Le Président de la Réunion des Parties invite les participants à examiner l'ordre du jour provisoire ainsi que la liste provisoire des documents en vue de leur adoption (documents Pelagos_COP_Extraordinaire_2021_Doc01_Rev01 et Pelagos_COP_Extraordinaire_2021_Inf03).
5. **Les Points focaux nationaux adoptent à l'unanimité l'ordre du jour présenté. L'ordre du jour adopté est reporté en [annexe 2](#) du présent compte rendu.**

Point 3 de l'ordre du jour – Présentation du Protocole d'entente « Initiative Pelagos » et discussion y relative

6. Le Président de la Réunion des Parties remercie les délégations italienne et française pour avoir convoqué la Réunion Extraordinaire des Parties et s'en félicite, car le sujet à l'ordre du jour constitue une opportunité pour l'Accord Pelagos. En effet, l'« Initiative Pelagos » reflète l'intérêt, ainsi que la volonté, de mettre en œuvre des actions concrètes et cohérentes avec les objectifs de l'Accord Pelagos. Ces actions se traduisent en activités pour la réalisation desquelles les organisations signataires du partenariat ont su trouver une coordination et mobiliser une partie de leurs ressources, sans se constituer par ailleurs comme un organisme ayant une existence légale propre. En outre, les caractéristiques du Protocole d'Entente mettent en évidence la volonté d'agir en transparence complète vis-à-vis de l'Accord et de ses instances. La réunion de ce jour se veut donc rechercher comment saisir cette opportunité, les modalités de dialogue et de collaboration avec cette dernière dans l'intérêt de l'Accord et de la protection des mammifères marins. Le Président de la Réunion des Parties invite le Secrétaire exécutif à fournir quelques éléments de contexte.
7. Le Secrétaire exécutif rappelle que le Secrétariat permanent a reçu la lettre de présentation et le Protocole d'Entente relatif à l'« Initiative Pelagos ». Ce partenariat est établi entre la Fondation Prince Albert II de Monaco, WWF MedPO, MedPAN et l'UICN, dont l'objectif est de soutenir la protection des cétacés et de leurs habitats dans le Sanctuaire. Cette initiative a pour vocation de : soutenir et promouvoir les études et activités collaboratives dans le Sanctuaire ; de travailler en partenariat avec les différents acteurs afin de valoriser les actions engagées, ainsi que les caractéristiques du Sanctuaire ; de coordonner des activités communes entre les Aires Marines Protégées dans l'aire Pelagos ; de lever de fonds et lancer des appels à projets. Le partenariat est géré par un Comité de coordination composé d'un représentant de chaque institution signataire. Le Secrétaire exécutif et le Président du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos sont invités à ces réunions en tant qu'observateurs. Il convient de mentionner qu'il s'agit d'une disposition prévue par un accord conclu entre des tierces parties sans une consultation préalable de l'Accord Pelagos. Le Secrétaire exécutif ajoute qu'outre à l'invitation et à l'ordre du jour de la première réunion du Comité de coordination, le Secrétariat permanent a été rendu destinataire du prochain appel à projet et des deux dossiers de candidatures à l'appel à projets de l'« Initiative Pelagos », lesquels ont été transmis aux Parties et font partie des documents de référence de la Réunion extraordinaire des Parties à l'Accord.

8. Madame Paolina Pepe, Point focal national pour l'Italie, remercie le Président de la Réunion des Parties Elle considère également l'intérêt des organismes signataires de l'« Initiative Pelagos » comme une opportunité à saisir. Elle souligne toutefois la nécessité de revoir cette dernière, car inopinée et promue concomitamment à la conception et l'approbation du nouveau Plan de gestion (2022-2027) de l'Accord Pelagos qui prévoit, entre autres, la création d'un « Fonds Volontaire Pelagos », pour la levée de fonds voués au financement des actions prévues par le Plan de gestion. Elle identifie ainsi l'émergence de deux réalités concurrentes, également dans la levée de fonds et propose d'initier un dialogue avec l'« Initiative Pelagos », de sorte que sa configuration puisse être repensée et qu'elle puisse également inclure les instances de l'Accord.
9. Monsieur Florian Expert, Point focal national pour la France, souligne que le Protocole d'Entente ne mentionne pas le Plan de gestion de l'Accord Pelagos, excluant par ailleurs le Secrétariat permanent de la gouvernance du partenariat. Il partage les observations et perplexités exprimées par la Partie italienne sur le caractère inopiné de l'Initiative et la contemporanéité avec la préparation tant du nouveau Plan de gestion de l'Accord que de la création du « Fonds Volontaire Pelagos », administré par le Secrétariat permanent. Il estime que l'« Initiative Pelagos » pourrait représenter un risque pour le fonctionnement de l'Accord, contribuant à une dispersion des efforts, y compris dans la levée de fonds. Le nom donné à ce partenariat crée une confusion entre les activités menées par l'Accord et celles promues par l'« Initiative Pelagos ». Enfin, le Point focal national pour la France souligne que l'« Initiative Pelagos » a adopté le nom d'un site internet déjà existant (www.initiatives-pelagos.fr), géré par le Parc national de Port-Cros, en partenariat avec MIRACETI et WWF pour la promotion de certaines activités dans les eaux françaises du Sanctuaire.
10. Madame Céline Van Klaveren-Impagliazzo, Point focal national pour Monaco, remercie les Parties italienne et française pour avoir convoqué la réunion. Elle estime qu'il convient de rechercher des solutions collaboratives entre l'Accord Pelagos et l'« Initiative Pelagos » et s'interroge sur la possibilité que les administrateurs de l'Accord aient la capacité d'empêcher la création d'initiatives de la part d'organisations indépendantes, ou bien de leur demander une modification du Protocole d'Entente.
11. Le Président de la Réunion des Parties rappelle que cette initiative résulte d'une entente entre quatre organisations préexistantes exprimant une volonté de protection des cétacés du Sanctuaire. Il pense que le risque de concurrence, tant sur le financement que sur les projets, résiderait dans le manque de collaboration entre l'« Initiative Pelagos » et l'Accord Pelagos et que l'entente permettrait, au contraire, un gain potentiel de complémentarité entre des actions portées par le milieu associatif et celles portées par le milieu institutionnel. Concernant la levée de fonds, il soulève une différence de *timing* : le « Fonds Volontaire Pelagos » en cours de création et le fonds de l'« Initiative Pelagos » déjà existant. L'enjeu relatif à la complémentarité pourrait émerger lorsque le « Fonds Volontaire Pelagos » sera mis en oeuvre.
12. Le Point focal national pour l'Italie partage le point de vue du Président de la Réunion des Parties sur l'opportunité que constitue l'« Initiative Pelagos », mais réitère qu'elle devrait être revue et coordonnée avec le Plan de gestion de l'Accord. Elle estime que l'existence de deux fonds disperserait les énergies. Elle rappelle enfin que les échéances relatives au Plan de gestion de l'Accord sont brèves, et qu'il convient ainsi d'initier des discussions afin que l'« Initiative Pelagos » se coordonne avec l'Accord en fonction des actions qui seront menées.
13. Le Point focal national pour la France partage le point de vue exprimé par la délégation italienne. Il rappelle que les Termes de Référence du « Fonds Volontaire Pelagos » seront présentés lors de la prochaine Réunion Extraordinaire du Comité scientifique et technique des 5 et 9 juillet 2021 et à la prochaine Réunion des Parties des 15 au 17 décembre 2021. Il constate que l'un des axes des projets de nouveau Plan de gestion et Plan d'action y relatif (2022-2027) de l'Accord concerne les relations avec les autres Organisations Non Gouvernementales (ONG), dans le cadre de l'Action A-7. Dans cette perspective, il propose d'inclure deux représentants des organisations porteuses de l'« Initiative Pelagos » dans la gouvernance du « Fonds Volontaire Pelagos » en préparation. Ces représentations pourraient être tournantes et en cas d'égalité de votes pour l'attribution des financements, la voix du Secrétaire exécutif pourrait compter double. Par leur participation à la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires, ils pourraient ainsi participer au choix des projets. Le Point focal national pour la France considère en outre que les avantages seraient multiples : la fusion des moyens humains et financiers au service d'un seul fonds, celui de l'Accord Pelagos ; garantir que les actions financées ne soient pas redondantes ou en contradiction et qu'elles répondent au Plan d'Action du Sanctuaire ; disposer d'un guichet unique de financement vis-à-vis des financeurs potentiels ; répondre à l'Action A-7 du Plan d'action. Il propose enfin que les Parties donnent mandat au

Secrétariat permanent pour commencer les discussions avec les membres de l'« Initiative Pelagos » avec le support des Parties à l'Accord.

14. Monsieur Roberto Giangreco, membre de la délégation italienne, partage la proposition de la Partie française. Il souligne qu'il convient d'apprécier et d'accueillir favorablement l'« Initiative Pelagos », menée par les quatre organisations, en les incluant dans l'Action A-7 du Plan d'action (2022-2027) de l'Accord et que deux représentants de leurs représentants participent à la gouvernance et à la recherche des fonds pour les projets. L'intégration à la gouvernance du « Fonds Volontaire Pelagos » permettra d'augmenter leur niveau de participation, de valoriser leur expérience et de garantir le respect des prérogatives des trois pays membres de l'Accord par des actions menées en lien avec son Plan de gestion.
15. Le Point focal national pour Monaco partage les inquiétudes des délégations italienne et française relatives au risque de duplication des efforts et de la dispersion des fonds, et estime envisageable la solution proposée par le Point focal national pour la France. Elle se demande comment cette proposition pourrait être emmenée aux organisations porteuses de l'« Initiative Pelagos » et quelles pourraient être les conséquences médiatiques et politiques de cette demande. Elle rappelle enfin l'Article 10 du Protocole d'Entente de l'« Initiative Pelagos », précisant que le *Memorandum* est entré en vigueur pour une année renouvelable. Aussi pourrait-il y avoir là une alternative à considérer.
16. Le membre de la délégation italienne pense que les effets politiques ou médiatiques ne sauraient être négatifs, dans la mesure où l'Accord invite les membres de l'« Initiative Pelagos » à prendre part à l'objectif de protection des cétacés dans le Sanctuaire. Il rappelle enfin que de nombreux sujets pour lesquels le Sanctuaire est central sont en cours de discussion entre les Parties et que le concours des membres de l'« Initiative Pelagos » pourrait être important.
17. Le Point focal national pour la France partage les considérations de la délégation italienne. Il estime qu'actuellement, ces acteurs ne font pas partie de la « galaxie Pelagos » et qu'il faut les y inclure, de sorte à éviter le risque de dispersion des fonds. Concernant le *timing*, il souligne que le « Fonds Volontaire Pelagos » n'est certes pas encore créé, mais il souligne également que l'« Initiative Pelagos » n'est pas publicisée par les moyens d'information ce qui rend possible un rapprochement et une collaboration.
18. Le membre de la délégation italienne propose que le Secrétariat permanent reçoive mandat des Parties afin de se mettre en relation avec les organisations porteuses de l'« Initiative Pelagos ».
19. Le Point focal pour Monaco rappelle « l'appel pour Pelagos » des ONG de 2015 et dont certaines organisations sont signataires de l'« Initiative Pelagos ». Elle doute de la démarche mais se range à l'avis de la majorité et accepte qu'un courrier pour ouvrir les discussions peut constituer une première étape en vue d'une collaboration.
20. **Les Points focaux nationaux donnent mandat au Secrétariat permanent afin de contacter les organisations porteuses de l'« Initiative Pelagos » par une lettre rédigée par le Secrétariat permanent, partagée en amont par les Parties. Et donnent mandat au Secrétariat permanent afin de traiter avec les organismes promoteurs de l'« Initiative Pelagos ».**

Point 4 de l'ordre du jour – Clôture de la réunion

21. **Le Président de la Réunion des Parties invite le Secrétariat permanent à transmettre aux participants le projet de compte-rendu de la réunion à son issue.**
22. Le Président de la Réunion des Parties remercie les Points focaux nationaux, le Secrétariat permanent et l'équipe technique pour leurs contributions aux travaux de la réunion.
23. Les Points focaux nationaux remercient à leur tour le Président de la Réunion des Parties et le personnel du Secrétariat permanent et l'équipe technique.
24. Le Président de la Réunion des Parties déclare la réunion close le mercredi vingt-trois juin deux-mille-vingt-et-un à dix heures et quarante-cinq minutes.
25. Le relevé des décisions est reporté en [annexe 3](#) du présent compte-rendu.

Annexe 1 – Liste des participants

NOM <i>COGNOME</i>	PRENOM <i>NOME</i>	FONCTION / <i>FUNZIONE</i>	ORGANISME / <i>ENTE</i>	TEL	EMAIL	PRESENCE <i>PRESENZA</i>
PRESIDENCE COP / <i>PRESIDENZA COP</i>						
GOMEZ	Cyril	Président de la COP <i>Presidente della COP</i>	DEEU	██████████	██████████	Présent / <i>Presente</i>
DELEGATION FRANCAISE / <i>DELEGAZIONE FRANCESE</i>						
EXPERT	Florian	Point Focal national <i>National Focal Point</i>	MTE	██████████	████████████████████	Présent / <i>Presente</i>
DELEGATION ITALIENNE / <i>DELEGAZIONE ITALIANA</i>						
PEPE	Paolina	Point Focal national <i>National Focal Point</i>	Mite	██████████	████████████████████	Présente / <i>Presente</i>
GALOPPINI	Paolo	Membre <i>Membro</i>	Mite	██████████	████████████████████	Présent / <i>Presente</i>
GIANGRECO	Roberto	Membre <i>Membro</i>	Mite	██████████	████████████████████	Présent / <i>Presente</i>
LOZZI	Francesco	Membre <i>Membro</i>	Mite	██████████	████████████████████	Présent / <i>Presente</i>
DELEGATION MONEGASQUE / <i>DELEGAZIONE MONEGASCA</i>						
VAN KLAVEREN- IMPAGLIAZZO	Céline	Point Focal national <i>National Focal Point</i>	DREC	██████████	████████████████████	Présente / <i>Presente</i>
SECRETARIAT PERMANENT / <i>SEGRETARIATO PERMANENTE</i>						
FAVILLI	Costanza	Secrétaire exécutif <i>Segretario Esecutivo</i>	Pelagos – SP <i>Pelagos – SP</i>	██████████	████████████████████	Présente / <i>Presente</i>
TRAPANI	Maxime	Adjoint au Secrétaire exécutif <i>Vicesegretario esecutivo</i>	Pelagos – SP <i>Pelagos – SP</i>	██████████	████████████████████	Présent / <i>Presente</i>
INTERPRETES / <i>INTERPRETI</i>						
AMIGHETTI	Laura	Interprète <i>Interprete</i>	—	██████████	██████████	Présente / <i>Presente</i>
BERGALLO	Daniela	Interprète <i>Interprete</i>	—	██████████	████████████████████	Présente / <i>Presente</i>

Annexe 2 – Ordre du jour

Accueil des participants

1. Ouverture de la réunion, présentation des participants et informations pratiques

<i>Pelagos_COP_Extraordinaire_2021_Inf01</i>	Informations pratiques
<i>Pelagos_COP_Extraordinaire_2021_Inf02</i>	Liste provisoire des participants
<i>Pelagos COP3_Doc01</i>	Règlement intérieur de la Réunion des Parties

2. Examen et adoption de l'ordre du jour

<i>Pelagos_COP_Extraordinaire_2021_Doc01_Rev01</i>	Ordre du jour provisoire
<i>Pelagos_COP_Extraordinaire_2021_Inf03</i>	Liste provisoire des documents

3. Présentation du Protocole d'entente « Pelagos Initiative » et discussion relative

<i>Lettre_Initiative_Pelagos</i>	Lettre d'information relative à la signature du partenariat « Initiative Pelagos »
<i>Pelagos_Initiative_Memorandum_of_Understanding</i>	Protocole d'entente Fondation Prince Albert II de Monaco/WWF/IUCN/MedPAN relatif à l'Initiative Pelagos
<i>Initiative_Pelagos_Format_appel_a_projets</i>	Format de l'Appel à projets de l'Initiative Pelagos
<i>Initiative_Pelagos_Formulaire_candidature_DC1</i>	Dossier de candidature pour un financement allant de 10 000 € à 30 000 €
<i>Initiative_Pelagos_Formulaire_candidature_DC2</i>	Dossier de candidature pour un financement allant de 50 000 € à 70 000 €

4. Clôture de la réunion

Annexe 3 - Relevé de décisions

Les décisions sont reportées ici telles qu'écrites dans le texte du présent compte-rendu (cf. paragraphes en gras).

Point de l'ordre du jour	Décisions	Responsable	Échéance
2 (paragraphe 4)	Les Points focaux nationaux adoptent à l'unanimité l'ordre du jour présenté. L'ordre du jour adopté est reporté en annexe 2 du présent compte rendu.	PFNx	-
3 (paragraphe 20)	Les Points focaux nationaux donnent mandat au Secrétariat permanent afin de contacter les organisations porteuses de l'« Initiative Pelagos » par une lettre rédigée par le Secrétariat permanent, partagée en amont par les Parties. Et donnent mandat au Secrétariat permanent afin de traiter avec les organismes promoteurs de l' « Initiative Pelagos ».	Secrétariat Permanent/PFNx	A l'issue de la réunion
4 (paragraphe 21)	Le Président de la Réunion des Parties invite le Secrétariat permanent à transmettre aux participants le projet de compte-rendu de la réunion à son issue.	Secrétariat permanent	A l'issue de la réunion